

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26068288***

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE**19 MAI 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI****N° d'entreprise : 0462 619 922****Nom****(en entier) : ALFAMETAL****(en abrégé) :****Forme légale : Société Anonyme****Adresse complète du siège : Zone du Grand-Pré 14 - 7750 Mont-de-l'Enclus****Objet de l'acte : Nomination/Réélection des administrateurs et administrateur délégués**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège le 09/03/2026 à 18h00

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale ordinaire décide de renommer au poste d'administrateur

- L'assemblée générale ordinaire décide de réélire comme administrateur FD Management SRL, Zone du Grand-Pré 14, 7750 Mont-de-l'Enclus. Son mandat prendra effet le 30/03/2026 et aura une durée déterminée et se terminera à la date statutaire de l'assemblée générale de l'année 2032, sous réserve de réélection. Defresne Fabrice, domicilié à Amougies, interviendra pour cette société, comme représentant permanent au sens de l'article 2:55 CSA. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

- L'assemblée générale ordinaire décide de réélire comme administrateur : Anja Vandenberghe. Son mandat prendra effet le 30/03/2026 et aura une durée déterminée et se terminera à la date statutaire de l'assemblée générale de l'année 2032, sous réserve de réélection. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

- L'assemblée générale ordinaire décide de réélire comme administrateur : Eline Defresne. Son mandat prendra effet le 30/03/2026 et aura une durée déterminée et se terminera à la date statutaire de l'assemblée générale de l'année 2032, sous réserve de réélection.

Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

- L'assemblée générale ordinaire décide de réélire comme administrateur : Alexandre Defresne. Son mandat prendra effet le 30/03/2026 et aura une durée déterminée et se terminera à la date statutaire de l'assemblée générale de l'année 2032, sous réserve de réélection. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Extrait du rapport du gérant tenue au siège le 09/03/2026 à 19h00

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de renommer au poste d'administrateur délégué

- L'organe d'administration décide, à partir du 09/03/2026, de nommer/réélire Alexandre Defresne, domicilié à Rue de la Sablière 4, 7750 Amougies, en tant qu'administrateur délégué : ayant des pouvoirs de gestion journalière, conformément à l'article 40 des statuts.

- L'organe d'administration décide, à partir du 09/03/2026, de nommer/réélire Anja Vandenberghe, domicilié à Rue de la Sablière 4, 7750 Amougies, en tant qu'administrateur délégué : ayant des pouvoirs de gestion journalière, conformément à l'article 40 des statuts.

- L'organe d'administration décide, à partir du 09/03/2026, de nommer/réélire FD Management SRL, ayant son siège à Zone du Grand-Pré 14, 7750 Mont-de-l'Enclus, inscrit au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise BE 0649.651.659, représentée par son représentant permanent Defresne Fabrice, en tant qu'administrateur délégué : ayant des pouvoirs de gestion journalière, conformément à l'article 40 des statuts.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité des voix. Pour extrait analytique (signé)

Defresne Alexandre
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).